



Numéro de l'acte	2025-104-FINVG
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-104

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien DUCHATEAU

Conseiller délégué aux associations et au mouvement sportif

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuite sans effet.

Considérant que les dispositions prise lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'admission en non -valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 1 675,29 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le Comptable Public,

EXERCICE	MONTANT	MOTIFS DE LA PRESENTATION
2011	405,00	Clôture insuffisante actif
2012	405,00	Clôture insuffisante actif
2013	228.18	Combinaison infructueuse d'acte
2014	41,00	Poursuite sans effet
2016	50,50	RAR inférieur au seuil de poursuite
2019	71.69	Dossier de succession vacante négatif
2020	59,44	Poursuite sans effet
2021	352.45	Poursuite sans effet
2021	62,03	Personne disparue
	1 675.29	

ARTICLE 2 : DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65, article 6541 et 6542.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

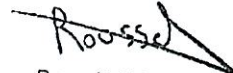
Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
- le 1^{er} OCT. 2025... et publication ou
notification le 2^e OCT. 2025
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **19 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **3 absents excusés sans pouvoir**

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.